



REGLEMENT INTERNE DE LA BOURSE de BORDEAUX à Saint Loubès

Salle de la Coupole
Du 07 Septembre 2014

Organisée par: le Club Récifal d'Aquitaine (C.R.A) et le Forum AQUA33
Horaires d'ouverture au public: le dimanche 07/09/2014 de : 14h à 17h00

Ouverture exposants à partir du Samedi 06 Septembre à 17h00

Manifestation déclarée auprès des services des Douanes et DDPP de la Gironde

- Concernant les amateurs, **TOUT animal doit provenir d'un élevage personnel**. En cas de doute sur l'élevage l'exposant doit pouvoir apporter des preuves de la notion d'élevage.
- Tout professionnel souhaitant vendre des animaux vivants doit se déclarer en tant que tel lors de son inscription ; ainsi qu'être **titulaire du certificat de capacité, il doit aussi fournir son numéro de Siren avec le nom complet et l'adresse de son entreprise.**
- Les exposants doivent indiquer sur leur bulletin d'inscription ce qu'ils vont exposer. Ces listes seront remises aux services des douanes en cas de contrôle et cela facilitera l'inspection vétérinaire avant l'ouverture.
- Concernant l'eau de mer, seuls les coraux, algues et poissons sont autorisés aux amateurs, les professionnels capacitaires peuvent tout vendre : vivant (coraux, invertébrés, poissons d'eau de mer, algues et nourriture vivante), matériels et nourritures inertes.

Lors de chaque vente de coraux/boutures l'exposant amateur ou professionnel doit fournir obligatoirement à l'acheteur un certificat de cession (cerfa_14367-01) mentionnant :

- la date de la cession,
- le lieu de la cession,
- le nom vernaculaire du corail,
- **le numéro de CITES du pied mère d'origine,**
- le nom et l'adresse du cédant tel que cela est exigé par la DDPP et services des Douanes du département de la Gironde.

- **Pour toute espèce appartenant à l'Annexe II (coraux SPS, LPS, bénomiers.) : tout exposant amateur ou professionnel doit détenir et pourra présenter une preuve d'achat (certificat de cession, facture, bon de caisse avec n° de CITES).**

- Aucun document n'est exigé pour la vente de poissons d'eau douce, de bassins et plantes aquatique.

Les organisateurs vérifieront à leur arrivée que chacun des exposants dispose de l'ensemble des documents demandés. Il ne sera pas possible de débiller avant ce contrôle. L'exposant qui ne pourrait présenter tous les documents (certificat de cession avec n° de CITES, preuve d'achat mentionnant CITES, certificat de capacité pour les

pros) ne pourra pas exposer; toutefois il pourra rester lors de la bourse en tant que visiteur si il le souhaite.

***Cette manifestation étant considérée comme « vente au déballage »** (Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal) : un registre des exposants eau douce, eau de mer ou bassins sera tenu, il vous sera demandé une pièce d'identité de façon à compléter ce registre.

De plus les exposants professionnels : devront fournir le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou référence du récépissé de déclaration au CFE ou bien le SIREN de l'entreprise.

***Chaque exposant est responsable** de son matériel, de ce qu'il expose ainsi que de ces effets personnels ; les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout vol et de toute détérioration intervenue pendant, avant ou après la bourse.

***Il est demandé à tous les exposants et accompagnants** de signaler toute détérioration qu'ils auraient pu commettre aux organisateurs.

***La bourse est située**: salle de la **COUPOLE 36** Chemin de Nice 33450 Saint Loubès le long de la route principale de Saint-Loubès.

***Un parking** situé derrière la salle est réservé aux exposants.

***La bourse sera ouverte au public le Dimanche 07 Septembre 2014 de 14h00 à 18h**, il est possible pour les exposants d'installer leur stand dès la veille le Samedi 07 septembre à partir de 17h, un gardiennage sera assuré dès le 07/09/2013 à partir de 09h et cela 24h/24h.

*** Le tarif de la location est fixé à : 12€** par bac, les emplacements nus (sans bac) sont au tarif de **10 €**.

Seront fournis des bacs remplis d'eau de ville pour les exposants « eau douce et bassins » ; ainsi que des bacs vides avec chauffage pour l'eau de mer.

***Taille des bacs** : pour l'eau de mer bac vide de: 80*40*30 et bacs en eau de différentes tailles pour l'eau douce et bassin. Tous les bacs seront équipés d'une multiprise.

***Repas** : un repas vous sera proposé, le prix est fixé à **12€** par repas, un apéritif vous sera offert ainsi qu'un café et une viennoiserie le matin de la bourse.

L'entrée de la salle avant l'ouverture au public sera exclusivement autorisée aux seuls exposants et membres organisateurs. Aucun visiteur ne sera admis et aucune vente ne pourra se faire avant l'heure d'ouverture : 14h00 le Dimanche 07/09/2014.

Carole Costedoat
Présidente du Club Récifal d'Aquitaine (C.R.A)
Tel : 06 50 94 00 09

Mention « lu et approuvé » ,nom, prénom et signature de l'exposant :